

Y-A-T-IL UN LIEN ENTRE LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET MA FERME EN BOVIN VIANDE ?

Le CETA en phase de ratification (avec le Canada) et le TAFTA en cours de négociation (avec les Etats-Unis) font peser de sérieuses menaces sur les élevages européens. Les distorsions de concurrence du fait des modes de production, des modes d'organisation de la filière et des définitions opposées en termes de sécurité sanitaire sont de très grande ampleur dans le secteur de l'élevage entre les Etats-Unis et l'Union Européenne.



Le secteur de la viande bovine serait probablement le secteur agricole le plus impacté, pour une perte globale du secteur agricole, avec de nombreux risques :

- **affaiblissement des préférences collectives** : traçabilité de la chaîne alimentaire, restrictions sur les OGM, non-utilisation des farines animales, des hormones de croissance, des antibiotiques non thérapeutiques.
- **conséquences sur le climat** : accroissement des échanges mondiaux et intensification de la production animale sont identifiés comme les deux principales causes d'émission de gaz à effet de serre par l'activité d'élevage.
- **Compétitivité vue sous un angle restreint aux conséquences connues**: industrialisation des fermes (feed-lots de plusieurs milliers de têtes), concentration géographique par spécialisation, chômage, désertification rurale, dégradation des territoires ruraux, atteintes à l'environnement...
- **Acceptation de produits issus d'un système américain, à la logique sanitaire opposée à celle de l'UE et excluant le bien-être animal** :

- ⌚ Pas d'exigences en termes de bien-être animal : exposition des animaux à des conditions climatiques extrêmes (pas de bâtiment), densité animale extrême (pas d'exigence lors du

transport), la réglementation permet une durée de transport maximale sans pause de 28 heures contre la moitié en Europe.

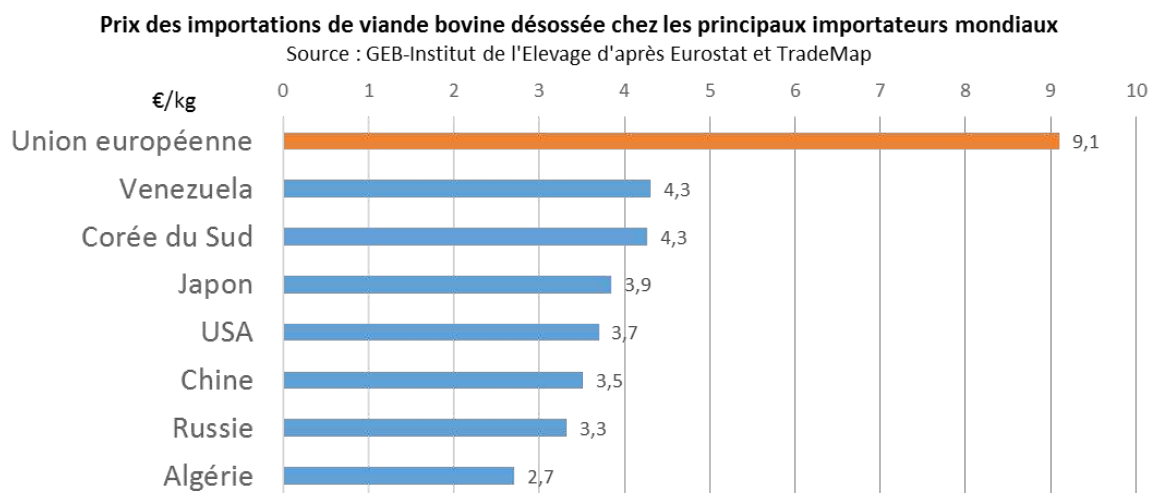
- ⌚ Pas de traçabilité de la chaîne alimentaire comme en UE => sécurité du produit fini assurée aux USA avant tout par les méthodes de décontamination chimique des carcasses. Dans cette optique, la Commission Européenne a déjà mis un pied dans l'engrenage en autorisant le traitement à l'acide lactique en Europe en 2013. Mais d'autres substances chimiques utilisées aux Etats-Unis sont déjà sur le pont pour être autorisées en Europe.
- ⌚ Traçabilité individuelle des animaux optionnelle et très peu répandue

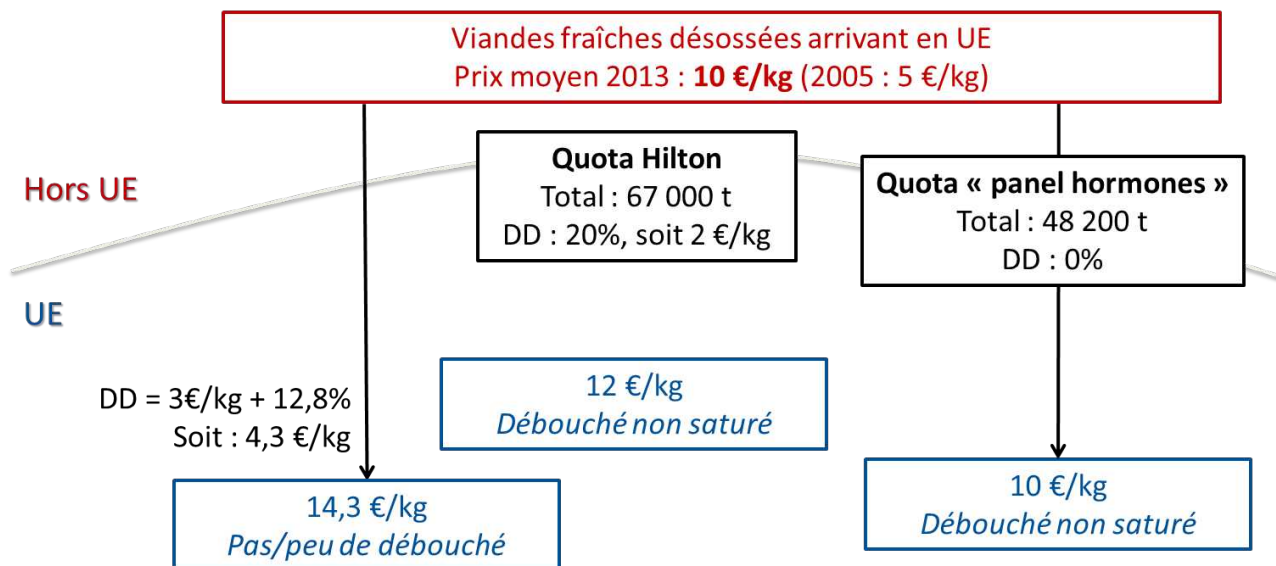
- **Les réglementations sur l'activité d'élevage sont laxistes aux Etats-Unis** : facteurs de croissance ou d'amélioration de l'efficacité alimentaire (hormones en implant, bêta-agonistes mélangés dans l'alimentation, antibiotiques - doses massives de pénicilline à la naissance), farines de porcs et de volailles et même parfois litières de volailles dans l'alimentation animale, réglementations environnementales plus souples (nitrates...), mise en œuvre minimale de l'équarrissage (enfouissement ou compostage des cadavres). En outre, l'ensemble de ces effets négatifs, en particulier sur le climat et le bien-être animal, porteront atteinte à l'image de la filière, alimenteront les discours anti-viande et a fortiori impacteront la consommation de viande.

Quel éleveur européen peut s'y retrouver dans ces accords de libre-échange ????

L'UNION EUROPÉENNE : LE MARCHÉ LE PLUS LUCRATIF DU MONDE EN VIANDE BOVINE

L'UE est le marché d'importation le plus cher au monde, ce qui en fait la destination privilégiée de tout exportateur de viande bovine. Les seuls facteurs qui limitent aujourd'hui les importations européennes sont les barrières tarifaires et non tarifaires.





Du fait de sa structure de consommation particulière, la France exporte 240 000 tec de viande bovine, essentiellement d'avants, à un prix moyen de 4€/kg de viande. En revanche, elle importe des découpes de bonne qualité : 330 000 tec, soit 4 % de la consommation, composées de muscles d'ailoyau (à griller) en majorité issus de bœufs et génisses, à un prix moyen de 9€/kg de viande.

Les barrières tarifaires restent aujourd'hui les principales barrières. En effet, les contingents octroyés sont tous utilisés au maximum aujourd'hui, en dépit des barrières non tarifaires qui s'appliquent.

Ne répétons pas la même erreur que la concession tarifaire sur le soja aux Etats-Unis lors de la construction de la PAC. Cette concession apparaît aujourd'hui aux yeux de tous les experts comme une des grandes fragilités du développement agricole européen : déséquilibres commerciaux, renforcement du modèle d'alimentation animale maïs/soja au détriment des prairies et protéines européennes, dépendance protéique, intensification de la production et concentration des effectifs animaux, uniformisation génétique. Or, non seulement de nouveaux concurrents sont apparus sur ces productions animales intensives en Amérique du Sud (Brésil, Argentine...) mais l'ouverture à l'entrée de viandes américaines, produites à bas coût grâce en partie à la disponibilité de produits végétaux (blé, soja) souvent OGM, serait une atteinte gravissime à l'agriculture paysanne et à la pérennité des filières animales européennes.

Les barrières non tarifaires se font au nom d'un principe de précaution sanitaire : protection vis-à-vis des épizooties (fièvre aphteuse : Importations interdites d'Inde, traçabilité obligatoire des animaux pour le Brésil), sécurité sanitaire des viandes (interdiction des hormones utilisées comme facteurs de croissance en élevage, standards sanitaires pour les abattoirs (ex : Ukraine)).

LES OPTIONS ENVISAGÉES DANS L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

La viande bovine a été classée en produit sensible dans les négociations de l'accord de libre-échange entre la Commission Européenne et les Etats-Unis. Trois options sont alors possibles en cas d'accord : libéralisation différée, contingentement ou exclusion.

Dans l'accord avec le Canada, l'UE a octroyé un contingent de 65 000 tonnes de viande bovine. On s'orienterait vers cette solution, pour la Commission européenne. En dépit de toute règle de démocratie, le traité avec le Canada - CETA - comporte une dérogation à la règle d'origine. En effet, si le TAFTA est ratifié, alors le contingent canadien en cas d'utilisation partielle, fusionnerait avec celui du contingent états-unien.

Il faut donc rejeter en bloc le CETA, notamment car il sera un précédent pour le TAFTA.

DES DISTORSIONS DE CONCURRENCE QUI SE TRADUISENT PAR DES ÉCARTS DE COÛT DE PRODUCTION :

Sur le naissage

Les éleveurs allaitants des Etats-Unis ont énormément de surfaces : 5 à 20 ha par vache allaitante. Ce système très extensif en travail et en capital profite d'alimentation avec un coût d'opportunité quasi-nul. Les coûts de production sont faibles pour l'activité du naissage, grâce à des charges courantes réduites et une faible mobilisation de main d'œuvre (1 ETP pour 500 vaches), relativement au système français dont le surcoût est estimé de l'ordre de +20/+30%.

Sur l'engraissement

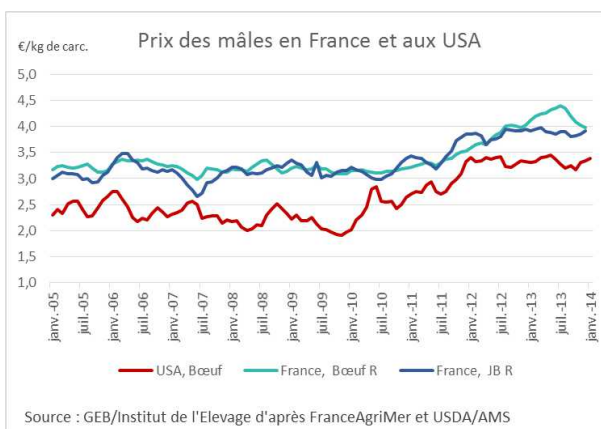
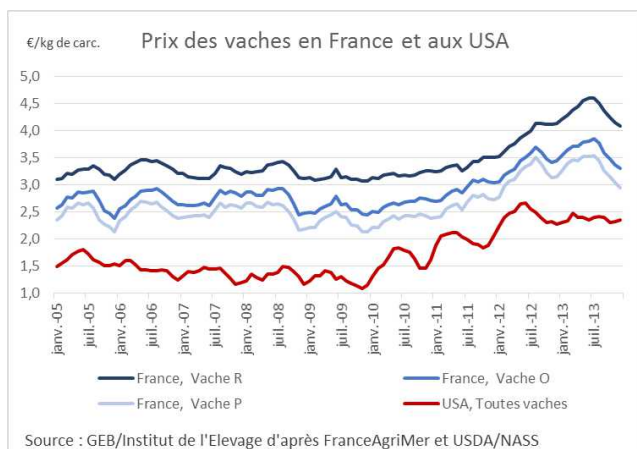
Le passage à l'activité d'engraissement concentre les animaux dans des feed-lots dans le Midwest et le Texas, profitant dans le premier cas de la disponibilité d'aliments en quantité et bon marché et dans le deuxième cas de la proximité d'animaux maigres bon marché et d'une main d'œuvre « corvéable à merci » en provenance du Mexique.

Les ateliers d'engraissement sont en général gigantesques, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de têtes. Ainsi, plus de 70% des animaux sont dans des ateliers de plus de 2500 animaux. Cette densité d'élevage ne peut qu'être supportée avec le mode de production observé : antibiotiques, hormones de croissance, délaissement des animaux... Les conditions pour les animaux dans les feed-lots sont rudimentaires : mauvaise hygiène des animaux, curage insuffisant des parcelles, zéro bâtiment...

Au final, les coûts de production sont très faibles de l'ordre de 2,5€/kg carcasse contre 4,5 €/kg environ en France. Le coût de production est ainsi 70% supérieur en France.

Sur le maillon abattage:

Les prix entrée abattoir sont logiquement nettement inférieurs aux USA qu'en France



Les indications géographiques sont interdites aux États-Unis. Ce sont uniquement les marques qui sont autorisées à protéger un nom.

Plus de trois-quarts des bovins abattus le sont par 5 grands groupes d'abattage : Cargill (21%), Tyson (21%), JBS (20%), National Beef Packing (11%), American Foods Groups (6%). Les volumes d'abattage par outil sont impressionnants, de l'ordre d'un million de têtes par an (Cargill et Tyson par exemple) contre 100 000 têtes par an pour les plus grands outils des groupes français.

Les cadences sont de 300 animaux par heure aux États-Unis contre environ 80 par heure en France. Le coût du salaire brut est de 9€ par heure contre 15€ en France. Les postes sont spécialisés sur une seule tâche, ils multiplient donc les postes de travail. Cette mono-activité engendre d'importants troubles musculo-squelettiques chez la main d'œuvre employée bon marché.

Ce rythme de travail infernal laisse peu de place au travail bien fait. Mais en bout de chaîne, c'est la décontamination chimique des carcasses qui est pratiquée aux États-Unis, méthode curative alors que les bonnes pratiques d'hygiène en France permettent une méthode préventive. Cette méthode curative n'est en outre pas une garantie pour le consommateur : un nombre élevé d'intoxications à la salmonelle est ainsi avéré aux États-Unis.

Une « complémentarité » dangereuse entre le marché européen et la structure de la filière bovine américaine

Depuis 2010, les États-Unis sont exportateurs nets de viande bovine. Un déséquilibre qualitatif est réajusté par le commerce extérieur : les États-Unis importent 8% de leur consommation en avant de vaches du fait d'un déficit en viande hachée. En revanche, ils sont **excédentaires en viandes piécées**, essentiellement des arrières de bœufs et génisses. 9% de la production de ces pièces est ainsi exporté.

Or, le marché européen est particulièrement rémunérateur sur ce type de produits. Alors que les pièces d'avant ont un prix moyen aux Etats-Unis de 3,8 USD/kgéc et d'arrières de 4,7 USD/kgéc, le différentiel de prix en France entre ces pièces est encore plus grand, à l'avantage des pièces à griller, particulièrement recherchées et vendues à un prix beaucoup plus élevé.

Les morceaux d'ailoyau US sont donc très compétitifs par rapport aux prix européens :

Prix de gros	€/kg (2011-2012)	Hambourg	USA
Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après AMI et USDA	Filet	25	13,5-15
	Faux Filet	15,5	9-11,5

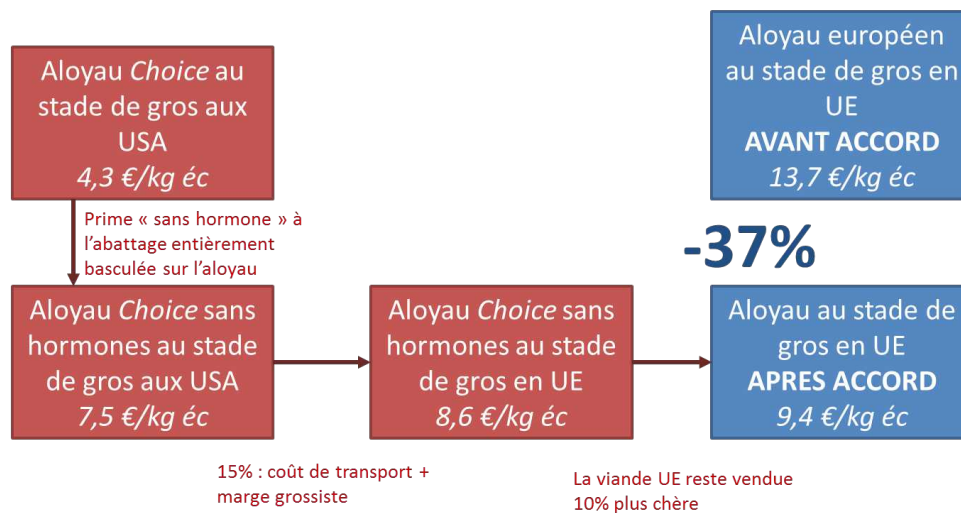
L'Europe délègue les contrôles à l'administration des Etats-Unis. La surveillance du système paraît bien lointaine de la source et le contrôle des marchandises importées peut être questionné.

La filière de production sans hormones (pas d'hormones 100 jours avant l'abattage) aux Etats-Unis est limitée par les débouchés disponibles, ce qui limite son expansion. Un élargissement des contingents vers l'UE, marché très rémunérateur, et un niveau de barrières tarifaires/protection douanière revu à la baisse favoriserait l'essor de cette filière états-unienne.

L'accord avec le Canada risque de créer un effet « précédent ». Alors qu'ils produisent dix fois moins et exportent vers l'UE 25 fois moins de viande bovine, leur contingent de 60 000 tonnes représente déjà 20% des importations européennes actuelles de 330 000 tec. Pour information, les Etats-Unis exportent dans le monde 1 200 000 tec.

Un accord avec les USA aurait un fort impact car les importations européennes sont concentrées sur l'ailoyau. Or, les Etats-Unis sont nettement excédentaires en aloyau. L'ailoyau nord-américain, sans obstacle gustatif pour le consommateur européen, rentre donc facilement en concurrence avec l'ailoyau européen. Le marché de l'ailoyau y est restreint : il représente 350 000 tonnes d'ailoyau issu du troupeau allaitant, chiffre à comparer avec un contingent nord-américain du même ordre. La conséquence est claire : **le prix de l'ailoyau américain et canadien deviendra directeur sur le marché européen.**

L'étude d'impact de l'Institut de l'Elevage chiffre, pour un contingent de 200 000 tonnes (fourchette basse du contingent discuté) composé à 75% d'ailoyau, une baisse du prix de l'ailoyau de 37% engendrant une baisse du prix payé au producteur de 10%, soit **une baisse de revenu de 40 à 50%** (par rapport au revenu 2013).



→ **Impact prévu CETA + TTIP (conjoncture 2013) :**

- 1. Sur les prix payés au producteur en Europe : -10%**
- 2. Sur les revenus des éleveurs bovins viande français : -40 à -50%**

Cette prospective rappelle malheureusement ce qui a pu se passer dans la filière ovine avec l'ouverture à l'importation d'agneaux d'Océanie (Nouvelle-Zélande principalement). Le résultat est que la France est devenue fortement importatrice avec un taux d'approvisionnement inférieur à 50% alors même qu'on observe une érosion de la consommation de viande ovine.

Le sort de la production de bovins viande sera-t-il le même en Europe que celui de la production ovine !!!

Selon une règle du « tout ou rien », le Parlement européen ratifie soit en totalité le traité négocié par la Commission Européenne soit le rejette entièrement. Même si des parlements nationaux ne votaient pas l'accord, tout ce qui concerne le commerce et le sanitaire relevant de la gouvernance européenne rentrerait quand même en vigueur si le Conseil de l'UE et le Parlement Européen l'ont ratifié. Seuls les éléments qui relèvent stricto sensu des Etats membres seraient alors enlevés de l'accord comme le règlement des différends investisseurs-Etats (ISDS). **L'absence de démocratie du processus est criant.** Les citoyens européens sont dépossédés de leurs choix de société au profit principalement des intérêts de grandes entreprises multinationales.

Eleveurs bovins viande, opposons-nous à ces accords de libre-échange, avec l'ensemble des paysans européens et citoyens !